

Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (484r, 485v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Thiaudière, 15 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49821>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 février 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Thiaudière, Edmond \(1837-1930\)](#)

Lieu de destination 32, rue Serpente, Paris

Description

Résumé Godin indique à Thiaudière qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à la vente au numéro du journal *Le Devoir*. Il lui explique que le journal ne vise qu'à la propagation d'idées utiles et que le reste importe peu. Il ne pense pas qu'il faille en changer le format. Il estime que si *Le Devoir* ne réussit pas dans sa formule hebdomadaire, il pourrait être transformé en bimensuel ou en mensuel et ce n'est que dans ce cas qu'une couverture lui serait nécessaire. Thiaudière a dit à Champury qu'il serait préférable d'indiquer dans le sous-titre du journal qu'il est un organe publié au Familistère : Godin lui fait observer qu'il a suivi ses recommandations en indiquant qu'il est à moitié parisien. Sur les abonnements au journal : il précise que Rigout a payé son abonnement jusqu'au 2 mars 1879 et qu'on lui enverra prochainement la liste des abonnés à Paris. Sur une annonce proposée par monsieur Viguier.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Rigout \[monsieur\]](#)
- [Viguier \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

25 Janvier 77

Monsieur Thibaudière,

Il ne faut pas attacher plus d'importance que la chose n'en mérite à la morte au murrier. Si je vous en ai parlé, c'est parce qu'il est bon de ne rien négliger, mais il faut aussi rester dans la mesure du possible.

Il faut bien nous comprendre sur ce que doit être le Secrétaire. Je ne pourrais pas la réussir quand même d'un journal, je ne vois qu'une chose : la propagation d'idées utiles, le reste m'importe peu. Je me suis donc pas que en se placant à ce point de vue, il y ait lieu de songer à

modifier le format actuel.

Si le Secrétaire ne réussit pas comme journal hebdomadaire, je n'envisage de modifications possibles qui en le transformeraient en revue paraissant tous les 15 jours ou tous les mois. C'est alors seulement que une conservatoire me paraîtrait nécessaire. Mais le moment ne me semble pas venu ; car il faudrait augmenter de bien peu maintenant le nombre des abonnés pour que le journal fût des plus.

M. Champsaur me dit que vous lui avez exprimé l'opinion que il serait préférable au journal d'indiquer dans le titre que c'est un organ publié au Thimiliot.

Vous pourrez voir par le dernier et que je m'en suis complètement avisé à vos indications, toutes tendant à établir le plus possible que

ce journal est à moitié parisien.

En annonçant dans son
épître qu'il est l'organe du Famili-
naire, il serait difficile de faire
au lecteur l'impression sus-
dite.

— Pour la bonne administration
du journal, quand nous avons à
me transmettre quelques indi-
cations concernant les abonne-
ments ou les abonnés, faites
moi le plaisir de les mettre
sur une petite feuille séparée
qui pourra être immédiatement
remise à l'employé.

— M. Boigaut dont nous parlz
a payé la première année
de son abonnement, c'est à
dire jusqu'au 2 Mars 1879

— La liste de mes abonnés
sur la place de Paris me
vous êtes envoyé aussitôt

copié.

— C'est paroubli qu'on
ne vous a pas adressé de
st Quentin les n^os 1^{er} à 7^{er}
de la semaine dernière ;
ils partent aujourd'hui
à votre adresse avec les
n^os de cette semaine-ci.

Vous avez bien reçu la
liste des journaux de province
avec lesquels on peut échanger.

— L'administration du
journal a écrit à M. Niquet
que l'annonce qu'il proposait
de publier dans le Demain, con-
tient trois francs par st^r.

— Acceptez je vous prie,
l'assurance de
ma considération distinguée.

Godin